

**ATELIER :**  
**LA PÉDAGOGIE DANS**  
**L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE**

**BULLETIN**  
**D'INSCRIPTION**  
**&**  
**CONDITIONS GENERALES**

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## ATELIER : LA PÉDAGOGIE DANS L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Etablissement ..... Adresse / No : .....

Nom ..... Code postal / Lieu .....

Prénom ..... E-mail .....

Fonction ..... N° de téléphone .....

### DÉSIGNATION DU SERVICE ET DU MODE DE PAIEMENT SOUHAITÉ

#### Type de Service

- Atelier (jusqu'à 30 participants) - prestation sur 2 jours CHF 4'200.-
- Atelier (plus de 30 participants) - prestation sur 3 jours CHF 5'300.-

Nombre de participants : .....

Dates de la formation souhaitées : .....

#### Moyens et fréquences de paiements souhaités

- Paiement net  En 2 versements
- BVR (bulletins de versements)  E-banking (Internet)

**En plein accord avec vos remarques,** je soussigné(e) m'inscris à la prestation susmentionnée.

Lieu : ..... Date : ..... Signature : .....

#### L'institution responsable du financement si différente :

Nom, prénom et adresse complète : .....

.....

tél, mail.....

Lieu : ..... Date : ..... Signature.....

## CONDITIONS GENERALES

### **L'inscription auprès de l'Institut Domi SA prend effet lorsque :**

La direction vous fait parvenir la facture correspondante qui prend fin automatiquement au terme indiqué.

### **L'institut Domi SA s'engage à :**

1. Dispenser une formation de qualité grâce à des formateurs expérimentés
2. Fournir les supports nécessaires dans le cadre de la formation
3. Remettre une attestation de suivi de cours

### **Le mandant s'engage envers l'institut Domi SA à :**

4. respecter les délais de paiement.
5. Communiquer, une semaine à l'avance, le nombre d'apprenants (presque) définitif
6. Mettre à disposition la (les) salle(s) nécessaire(s) au bon déroulement du cours

### **Violation des obligations contractuelles:**

7. Sans préjudice de ses autres droits, l'Institut Domi SA se réserve le droit d'arrêter la formation si l'établissement viole ses obligations prévues dans les présentes conditions générales et/ou le bulletin d'inscription.
8. En cas d'arrêt, le mandant reste tenu de payer à l'Institut Domi SA l'intégralité des versements correspondant à la durée pour laquelle il a été inscrit, sans préjudice du droit de l'Institut Domi SA à l'indemnisation d'un dommage.
9. Si un renvoi de l'atelier doit-être fait, une date ultérieure doit-être directement convenue.

### **Retrait d'inscription, Clause pénale, Force majeure :**

10. Dès la date d'envoi de l'inscription par le mandant, ce dernier a 7 jours pour retirer son inscription par lettre recommandée. Passé ce délai, le paiement sera dû comme suit :
  - 20 jours avant : pas de pénalité
  - 15 jours avant : 50% de la somme
  - 10 jours avant : l'entier de la formation est exigé
11. En cas de force majeure, l'établissement peut cependant retirer son inscription au-delà du délai de 7 jours, sur présentation de justificatifs, sans devoir s'acquitter du montant de la clause pénale.

### **Droit applicable et for :**

12. Les présentes conditions générales ainsi que le bulletin d'inscription sont soumis au droit suisse.
13. Tout litige au sujet des présentes conditions générales ou du bulletin d'inscription, ou en rapport avec ceux-ci, sera soumis aux tribunaux de Lausanne (Suisse).

### **Nullité d'une clause :**

La nullité d'une clause des présentes conditions générales ou du bulletin d'inscription n'affecte pas le reste des clauses qui continueront de déployer leurs effets.

**Le mandant déclare avoir lu, compris et accepté les présentes conditions générales faisant partie intégrante du bulletin d'inscription ci-dessus.**

Lieu, date .....

Signature de la personne responsable.....

Timbre de l'établissement